MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260427-DE2026_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/32

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Martine VALLEE, Maire.

Présents : Martine VALLEE - Hervé LE DOUCEN - Céline BIDAN BEAUFARON – Guillaume DUCRETTET - Laurence FERNANDEZ - Jean-Michel COUËSBOT – Paulette GICQUEL - Nathalie LE MOUËL - Alex NIVET - Vincent SAVALLE – Carole LE MERCIER - Guillaume JEGO - Aurore DELMAS - Michel HARNOIS – Olivier JEGARD - Christelle URVOIX

Absents excusés : Jocelyne LE TINNIER pouvoir à Michel HARNOIS
Jérôme GICQUEL pouvoir à Alex NIVET

Absent : Stéphane FOUCAULT

Secrétaire de séance : Nathalie LE MOUËL

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 2 Votants : 18

TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE : AVENANT AU MARCHE DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Hervé LE DOUCEN informe que l'entreprise ALPES CONTROLE, titulaire du marché, considérant que le délai de réalisation des travaux était dépassé, a présenté un avenant. Pour mémoire, ce marché a été signé le 16/09/2021 pour une durée de 24 mois. Un avenant a été validé le 16 avril 2023 afin de proroger la durée du marché de 24 à 41 mois. Ce nouvel avenant prévoit de porter la durée du marché de 41 mois à 53 mois pour un montant de 1 200.00 € HT soit 1 440.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **valide** cet avenant pour un montant de 1 440.00 € TTC.

Secrétaire de séance
Nathalie LE MOUËL

Pour extrait conforme,
La Maire, Martine VALLÉE

MAIRIE DE LA MOTTE 22600